

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020

**UNION DEPARTEMENTALE
des ASSOCIATIONS FAMILIALES de la VENDEE
-UDAF 85-**

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

**UNION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS
FAMILIALES de la VENDEE**

-UDAF 85-

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020

UDAF 85

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**A l'Assemblée Générale de l'Association UDAF de la Vendée,****I- OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 27 mai 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **l'UNION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS FAMILIALES de VENDEE – UDAF 85** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et la dépréciation éventuelle des immobilisations de votre Association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 10 septembre 2020 et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

UDAF

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 14 septembre 2020
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



UDAF

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

UDAF 85 BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	161 485.76	160 293.54	1 192.22	3 160.86
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	27 652.00		27 652.00	27 652.00
Constructions	1 062 205.22	615 909.54	446 295.68	505 667.12
Installations techniques, matériel et outillage	469.44	147.49	321.95	368.89
Autres immobilisations corporelles	696 508.61	625 599.54	70 909.07	58 083.11
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	1 343 934.83		1 343 934.83	1 329 075.26
Autres titres immobilisés	158.08		158.08	156.56
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 120.00		2 120.00	120.00
TOTAL 1	3 294 533.94	1 401 950.11	1 892 583.83	1 924 283.80
Comptes de liaison				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 246.42		1 246.42	
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	66 300.22	3 285.97	63 014.25	70 347.54
Autres créances	115 580.17		115 580.17	103 453.88
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 118 682.57		1 118 682.57	923 610.43
Charges constatées d'avance	67 277.85		67 277.85	79 235.17
TOTAL 3	1 369 087.23	3 285.97	1 365 801.26	1 176 647.02
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	4 663 621.17	1 405 236.08	3 258 385.09	3 100 930.82

UDAF 85 BILAN AU 31/12/2019

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	972 975.37	966 698.49
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	40 000.00	40 000.00
Réserve de compensation	54 099.54	50 328.02
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR	108 999.05	108 999.05
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	50 787.87	50 787.87
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-141 137.42	15 276.55
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-44 394.06	-41 151.56
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	187 080.23	-149 608.07
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 228 410.58	1 041 330.35
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques	2 688.83	2 143.85
Provisions pour charges	441 873.62	401 961.11
Fonds dédiés	39 053.28	
TOTAL 3	483 615.73	404 104.96
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	962 402.68	1 062 135.06
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 680.63	105 993.94
Dettes sociales et fiscales	415 412.85	412 595.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 862.62	74 771.19
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	1 546 358.78	1 655 495.51
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	3 258 385.09	3 100 930.82

UDAF85 COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Activité: Autre

CHARGES	2019	2018
Charges d'exploitation	3 990 976.68	4 005 861.55
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	60 588.45	56 330.60
Services extérieurs et autres	556 927.43	549 221.55
Impôts, Taxes et versements assimilés	272 090.08	210 549.74
Sur rémunérations	251 332.74	191 089.36
Autres	20 757.34	19 460.38
Charges de personnel	2 882 549.64	3 019 156.31
Salaires et traitements	2 138 690.61	2 127 798.71
Charges sociales	743 859.03	891 357.60
Dotations aux amortissements et provisions	183 681.04	129 516.90
Dotation aux amortissements des immobilisations	96 840.53	96 934.44
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant	3 285.97	
Dotation aux provisions pour risques et charges	83 554.54	32 582.46
Autres charges	35 140.04	41 086.45
TOTAL 1	3 990 976.68	4 005 861.55
Charges financières	17 092.74	23 857.63
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 092.74	23 857.63
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	17 092.74	23 857.63
Charges exceptionnelles	40 828.97	59.26
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	1 775.69	59.26
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	39 053.28	
Impôts sur les sociétés		
TOTAL 3	40 828.97	59.26
TOTAL GENERAL	4 048 898.39	4 029 778.44

UDAF 85 COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

PRODUITS	2019	2018
Produits d'exploitation	4 216 326.25	3 878 704.65
Ventes de marchandises		
Production vendue	979 676.64	825 879.04
Prestations de services	28 170.01	5 877.88
Divers	951 506.63	820 001.16
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 588 332.22	2 475 788.11
Subventions d'exploitations et participations	585 350.34	483 119.80
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	43 097.05	76 081.74
Transferts de charges	10 305.35	8 227.51
Autres produits	9 564.65	9 608.45
TOTAL 1	4 216 326.25	3 878 704.65
Produits financiers		
De participations et immobilisations financières	1 252.37	1 440.72
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan	1 252.37	1 440.72
Produits nets sur cession		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	1 252.37	1 440.72
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 400.00	25.00
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	18 400.00	25.00
Reprises sur provisions		
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Report des ressources non utilisées exercices ant.		
Transferts de charges		
TOTAL 3	18 400.00	25.00
TOTAL GENERAL	4 235 978.62	3 880 170.37
EXCEDENT OU DEFICIT	187 080.23	-149 608.07

UDAF de la VENDEE	RÈGLES et MÉTHODES COMPTABLES	31.12.2019
--------------------------	--------------------------------------	-------------------

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03, le cas échéant modifié par les règlements ANC 2015-06, ANC 2016-07 et ANC 2018-01 et au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'effectif salarié au 31 décembre 2019 s'établit à 84 salariés.

NOTES sur le BILAN

▪ Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres.

▪ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

▪ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

▪ Provision retraite

Les engagements de retraite sont provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2019 pour un montant total de 441 873,62 €. Le calcul prend en compte un âge de départ à la retraite de 63 ans, un taux d'actualisation de 0,62 % et un taux de charges sociales de 46,28 %.

■ Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée et de la manière suivante :

	Durée	Mode d'amortissement
Logiciels/licences	1 ou 3 an(s)	linéaire
Matériel informatique et divers	2 à 4 ans	Linéaire/dégressif
Mobilier de bureau	7 à 10 ans	linéaire
Véhicules	4 ans	linéaire
Agencements	10 ans	linéaire
Immeubles - Gros œuvre (maçonnerie, électricité, plomberie...)	20 ans	linéaire

■ Evénements postérieurs à la clôture des comptes

La crise sanitaire liée au covid-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020. Le gouvernement a mis en place des mesures de confinement à compter de mi-mars 2020. Les conséquences pour l'association ne sont pas mesurables précisément à ce stade. Il n'existe cependant pas de risque sur la continuité d'exploitation de l'association.

modèle pour annexe de l'UDAF
modèle pour annexe de l'ESMS

modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié

TABEAU DES IMMOBILISATIONS
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A		B		C		D	
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Immobilisations incorporelles	161 485,76			0,00			161 485,76	
Immobilisations corporelles	1 801 215,79		48 279,47		62 659,99		1 786 835,27	
Immobilisations financières	1 329 351,82		16 861,09		0,00		1 346 212,91	
TOTAL	3 292 053,37		65 140,56		62 659,99		3 294 533,94	

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations					
	Virements		Entrées			
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles				0,00		
Immobilisations corporelles	0,00		48 279,47			
Immobilisations financières			16 861,09			
TOTAL	0,00	0,00	65 140,56	0,00	0,00	

Développement de la colonne C
(diminutions)

	Ventilation des diminutions					
	Virements		Cessions			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Scissions	Mises hors service		
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	0,00		50 205,49		12 454,50	
Immobilisations financières						
TOTAL	0,00	0,00	50 205,49	0,00	12 454,50	

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements ents cumulés au 31 décembre	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements ents cumulés au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	i) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
2803 Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
2806 Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
2808 Autres immobilisations incorporelles	158 324,90	1 968,64	0,00	160 293,54
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00
2813 Constructions sur sol propre	553 723,88	62 185,67	0,00	615 909,55
2814 Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
2815 Installations, matériel et outillage techniques	615 896,41	30 598,55	62 659,99	583 834,97
dont : Matériel de transport	77 010,64	5 565,75	62 320,00	20 256,39
Matériel de bureau	196 585,74	6 893,88		203 479,62
Matériel informatique	342 300,03	18 138,92	339,99	360 098,96
Autres immobilisations corporelles	39 824,39	2 087,67		41 912,06
2818				
TOTAL GENERAL	1 367 769,58	96 840,53	62 659,99	1 401 950,12

4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre n-1	Dotation s de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686 des déficits d'exploitation			0,00	0,00
10687 des charges d'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées				
141 destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00
142 pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
145 Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00
14861 réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00
14862 réserves des plus values nettes d'actif circulant	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges				
151 Provisions pour risques	2 143,85	544,98	0,00	2 688,83
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
158 Autres provisions pour charges	401 961,11	83 009,56	43 097,05	441 873,62
Dépréciations				
29 Dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et encours	0,00	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
fonds dédiés				
194 sur subventions de fonctionnement	0,00	39 053,28	0,00	39 053,28
195 sur dons manuels affectés	0,00	0,00	0,00	0,00
197 sur legs et donations affectés	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	404 104,96	122 607,82	43 097,05	483 615,73

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)	Montant brut	Liquidités		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Échéances	Échéances			Échéances		
						à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres	51 554,83 2 278,08		51 554,83 2 278,08	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Parts SCI (CEE+CRCA) - à plus de 2 ans à l'origine (CRCA Bât FLC 2014) - à plus de 2 ans à l'origine (CEE TEL.INFO. SCI) - à plus de 2 ans à l'origine (CRCA Trav SCI) - à plus de 2 ans à l'origine (CRCA GED) - à plus de 2 ans à l'origine (CRCA TRAV. UDAF)	817 271,62 30 479,01 11 902,49 28 020,82 694,00 74 034,74	51 035,95 4 604,74 11 902,49 2 533,32 694,00 14 564,28	218 750,62 19 712,63 0,00 10 763,11 0,00 59 470,46	547 485,05 6 161,64 0,00 14 724,39 0,00 0,00
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance	63 014,25 114 333,75 67 277,85		63 014,25 114 333,75 67 277,85	Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance	96 680,63 415 412,85 71 862,62 0,00	96 680,63 415 412,85 71 862,62 0,00		
TOTAL	298 458,76	244 625,85	53 832,91	TOTAL	1 546 358,78	669 290,88	308 696,82	568 371,08
(1) Prêts accordés en cours d'exercice..... Prêts récupérés en cours d'exercice.....				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice..... Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	99 732,39			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

UDAF DE VENDEE

Annexe au Bilan 2019 : Tableau de variation des Fonds Associatifs

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds sans droit de reprise (RAN +)	966 698,49	6 276,88		972 975,37
Excédents affectés à l'investissement	40 000,00			40 000,00
Réserve de compensation	50 328,02	3 771,52		54 099,54
Réserve de couverture du BFR	108 999,05			108 999,05
Autres réserves				
Report à Nouveau	50 787,87			50 787,87
Résultat sous contrôle du financeur	15 276,55	14 626,06	171 040,03	141 137,42
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	41 151,56	2 277,94	5 520,44	44 394,06
Résultat de l'exercice	149 608,07	187 080,23	149 608,07	187 080,23
Total Fonds propres	1 041 330,35	214 032,63	26 952,40	1 228 410,58

DETAIL DES CHARGES A PAYER 2019

FACTURES NON PARVENUES	25 408,29
PROVISION CONGES PAYES	176 995,08
CHARGES SOCIALES SUR PROVISIONS CONGES PAYES	62 950,26
CHARGES FISCALES SUR PROVISIONS CONGES PAYES	21 687,18
DIVERSES CHARGES A PAYER	43 930,67
TOTAL CHARGES A PAYER	330 971,48

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR 2019

CLIENTS FACTURES A ETABLIR	11 926,42
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	26 366,40
REMBOURSEMENTS DE FORMATIONS	27 335,15
SUBVENTIONS A RECEVOIR	43 500,00
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	764,33
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	109 892,30

ETAT DES COMPTES GERES DES TIERS NON REPRIS / BALANCE

Balance des comptes de flux au 31/12/2019

TOTAL	9 168 671 €
-------	-------------



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01